

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025-006

OBJET : Travaux de mise en place de barrières de sécurité
- Boulevard du Général AYMARD -

Le Maire de la Commune de VILLEMUSTAUSOU ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu les travaux de mise en place de barrières, qui seront réalisés par les services techniques municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules pendant la durée des travaux;

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de mise en place de barrières qui seront réalisés sur la contre-allée du boulevard du Général Aymard par les services techniques municipaux, le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit aux abords du chantier et la circulation des véhicules de toutes catégories sur la contre-allée du boulevard du Général Aymard sera interdite, le 15 janvier 2025 de 08h00 à 17h00.

Article 2: La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} et 8^{ème} partie), sera mise en place par les services techniques.

Article 3: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessous.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbiel, Mme la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, M. le Directeur des services techniques de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Villemoustaussou le 14 janvier 2025.

Le Maire

Bruno GIACOMINI

